

Commission de Cyclisme d'Alsace 62 rue de Soultz 68200 MULHOUSE

Téléphone: 03.89.53.43.98 E-mail: fsgt.haut-rhin@sfr.fr

Permanences au siège : vendredi de 14h30 à 19h

E-mail: rollyucl.vtt@gmail.com

Site internet : fsgt-cyclisme-alsace.fr

RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT 2018



ADHERER ET ORGANISER UNE IDEE FORCE DE LA FSGT

Fédération Omnisports, la FSGT rassemble différentes pratiques et formes d'activités physiques et sportives : compétition, sports et loisirs, sport et santé, etc. Elle constitue un espace de liberté où chaque adhérent peut exercer son activité en fonction de ses désirs, besoins ou aspirations.

Cette liberté s'exerce dans le cadre d'une orientation qui articule diversité et différence avec les aspirations des individus à leur propre épanouissement. Elle engendre des valeurs humaines, progressistes telles que convivialité, solidarité, lien social, citoyenneté.

Ces pratiques et ces valeurs sont en butte à des tendances opposées (individualisme, dérives dues à l'argent, etc.). Elles nécessitent des règles et des principes. Ce texte situe ces principes et ces règles dans le domaine des activités vélos (cyclisme, VTT, cyclo-cross). Il fixe un cadre à une large gamme d'épreuves : courses sur route, épreuves et randonnées de VTT, cyclo-cross et etc.

Une ville, un quartier, un village sans manifestations sportives appartiendraient aujourd'hui à une autre planète. Les activités vélos font partie depuis longtemps des traditions de spectacles sportifs et de fêtes locales. Ceci même si l'aspect de nos sites (la rue, les routes, l'espace public) sont l'objet de nombreuses mutations qui peuvent même entraver le développement de la pratique du cyclisme de compétition dans ses formes traditionnelles.

Pour la FSGT, l'essentiel réside dans la promotion d'une pratique saine dans laquelle la notion de récompense ne doit pas être automatiquement identifiée ou inféodée à l'idée de grilles de prix ou de primes en espèces. C'est pourquoi il n'existe pas dans notre Commission Régionale de ce point de vue de système rigide et institutionnalisée. Dès lors, chaque Club est dans ce domaine indépendant et doit allier modération et invention. Chaque club agit selon ses propres moyens, à charge pour lui de respecter chaque coureur, le considérant d'abord comme acteur à part entière d'un évènement (compétition) ou d'un rassemblement (fête sportive). Il convient d'éviter de trop grands écarts de valeurs dans l'attribution des récompenses. Il s'agit d'être cohérent avec les orientations de la FSGT, qui se démarque du sport orienté sur des bases mercantiles, en mettant l'accent sur la convivialité les relations humaines et la transparence.

Les organisateurs de manifestations sportives FSGT sur la voie publique doivent prendre toutes les dispositions relatives à la sécurité et au Code de la Route. Ils doivent notamment effectuer toutes les déclarations et demandes d'autorisations auprès des mairies et des sous-préfectures. Pour l'organisation d'un championnat régional, il doit être fait référence à un cahier des charges.

Les chemins et les routes sont des voies comme les autres. Cependant ils demandent encore plus d'attention à la cohabitation avec les autres usagers, les riverains, ainsi qu'un respect de l'environnement. Les organisateurs doivent prendre toutes les dispositions en temps utile, concernant les assurances. La FSGT met à leur disposition une formule concernant toute la gamme d'épreuves cyclistes et en assure la couverture.

En cas d'ouverture aux Non-licenciés FSGT, Obligation au Club Organisateur de prendre l'extension Assurance de 20€ pour 50 participants Non-licenciés FSGT.

L'organisation de toute épreuve FSGT est placée sous la responsabilité d'un Club ou d'une Association obligatoirement affiliée à un Comité Départemental.

Les Clubs FSGT doivent accorder toute son importance au contrôle et au suivi médical de leurs coureurs. Cela devra se traduire par la mise en conformité des licences avec le contrôle médical obligatoire.

Dans le cyclisme de compétition, dire la victoire avec des fleurs symbolise toute l'émotion de la course. Nos remises de prix doivent être placées sous le signe de la convivialité.

Roland GEISSER

Commission de Cyclisme d'Alsace

Sommaire

1. OR	GANISATION ET FONCTIONNEMENT	
1.1	Statuts	4
1.2	Structures	4
1.3	Financement	4
1.4	Adhésion particulières de la Commission	5
1.5	Adhésion des Clubs	5
2 P	EGLEMENT INTERIEUR	
2. K		5
	Compétences techniques et administratives	
2.2		
2.4	Mutations des coureurs	
2.5	Engagements aux courses	
2.6		
	Accidents	
	Résultats-Classements, Récompenses, Réclamations	
	Rôle du correspondant de Club	
	·	0
3. RI	EGLEMENTATION Route	
3.1	Participation et catégorie des coureurs	. 10
	Catégorie d'épreuves	
3.3	Activités des jeunes aux épreuves, distances et développement	11
3.4	Coureurs en course, sécurité coureurs, tenue vestimentaire	
3.5	Trophée Interrégional DNA	11
3.6	Changement de catégories	12
3.7	Championnats Régionaux FSGT - Organisation – Récompenses	12
4 RF	GLEMENTATION VTT	
	mbres du Collectif d'Alsace de VTT	14
4.1	Participation, catégorie des coureurs et temps de courses	
4.2		
4.3		
4.4	Matériel, sécurité, tenue vestimentaire, respect, changement de roues	
4.5	Trophée Interrégional DNA	
4.6	Trophée FSGT Rector'Cup-Jeunes	
_	Championnats Régionaux FSGT VTT	
		20
	GLEMENTATION Cyclo-cross	
	Participation, catégorie des coureurs et Championnats Régionaux FSGT	
	Catégorie d'épreuves – Divers	
5.3	Trophée Interrégional	. 22
6 RF	GLEMENTATION Grimpées	
6.1		24
_	Engagements	
	Trophée Interrégional DNA	
	·	
7. SE	LECTION en EQUIPE d'ALSACE : Route, VTT, Cyclo-cross	. 25
_	MULAIRES – ANNEXES	
	leau développement (braquets)	
	es des Catégories Coureurs de toutes les disciplines	. 27
	rille se trouve également sur le site internet sous "Documents Utiles"	
Mod	lèle de Publication de Course	28
Feui	ille d'Engagements aux courses	. 29
	nande de Sélection **	
	nande de Mutation **	. 31
** Le	es Formulaires Demande de Sélection et Demande de Mutation se trouvent également sur	
le s	site internet sous "Documents Utiles / FORMULAIRE".	

Tous les Calendriers de la saison se trouvent sur le site internet.

1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1.1 STATUTS

Les statuts de la Commission de Cyclisme d'Alsace FSGT se réfèrent à ceux du Comité FSGT d'Alsace dont le siège est situé à la :

Maison des Sports 4 rue Jean Mentelin 67000 STRASBOURG Tél: 03.88.26.94.00

1.2 STRUCTURES

L'assemblée générale

L'assemblée générale de la Commission a lieu tous les ans. Elle élit le Comité Directeur.

Comité directeur

Il se compose de :

- 1 Président
- 1 Vice-Président Route
- 1 Vice-Président VTT
- 1 Vice-Président Cyclo-cross
- 1 Vice-Président Grimpées
- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire Adjoint

- 1 Trésorier
- 1 Trésorier Adjoint
- 2 Représentants des Coureurs Route et VTT
- 1 Responsable des Commissaires
- 1 Responsable des assesseurs
- 1 Délégué de chaque club affilié membre de droit

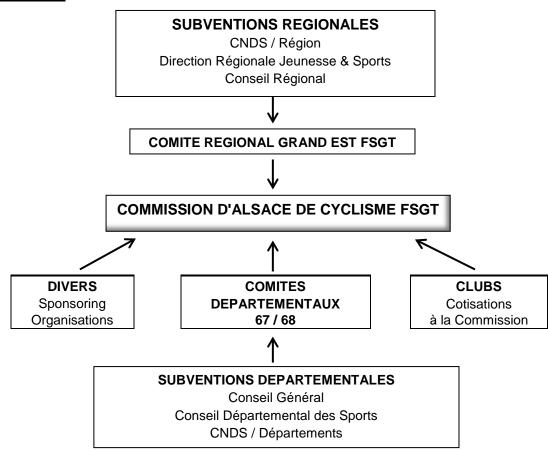
Le comité directeur se réunit au minimum 3 fois par an.

Le bureau

Le bureau est composé du Président, des quatre Vice-présidents, du Secrétaire, du Trésorier, du Trésorier Adjoint, du responsable des Commissaires, des représentants des Coureurs ainsi que des responsables de spécialité.

Il est apte à prendre toutes les décisions concernant la vie et les activités de la Commission d'Alsace. Il se réunit autant de fois que cela est nécessaire.

1.3 FINANCEMENT



1.4 ATTRIBUTIONS PARTICULIERES DE LA COMMISSION

Le comité directeur désigne 3 personnes qui effectuent les sélections en équipe d'Alsace FSGT, le responsable des équipes d'Alsace de l'activité concernée (route, VTT et cyclo-cross) doit en faire partie. Pour ce faire, elles examinent les candidatures des coureurs ayant émis le souhait de faire partie d'une Sélection Régionale.

A noter que toute demande de sélection doit être validée par le Président du Club dont fait partie le coureur. Les maillots, médailles, récompenses, pour les championnats ou trophées régionaux, sont à la charge de la Commission d'Alsace.

1.5 ADHESIONS DES CLUBS

Pour adhérer à la Commission de Cyclisme d'Alsace FSGT, les Clubs doivent s'affilier à la FSGT par le biais de leurs Comités Départementaux respectifs (Haut-Rhin ou Bas-Rhin). Ce sont les Comités Départementaux qui délivrent les licences.

Pour le fonctionnement de la Commission de Cyclisme d'Alsace, il sera demandé une contribution aux Clubs. Cette contribution a un caractère obligatoire. Ces règles sont les suivantes :

- Art.1 L'adhésion des Clubs est fixée à 150€ par an.
- Art.2 Les adhésions sont facturées et encaissées par le Trésorier de la Commission d'Alsace.
- Art.3 Le délai de versement du forfait adhésion est fixé au 15mars de l'année en cours.
- Art.4 Un paiement hors délai sera majoré de 30€.
 Les clubs n'ayant pas payé leur adhésion au 1er avril verront leurs coureurs interdits de départ.

2. REGLEMENT INTERIEUR

2.1 PREMIERE AFFILIATION D'UN CLUB

Tout Club Cycliste alsacien s'affiliant pour la première fois à la FSGT et organisant une épreuve (route, VTT ou cyclo-cross), se verra attribuer une subvention exceptionnelle par la Commission d'Alsace au montant de l'affiliation payée à son Comité Départemental d'appartenance.

2.2 COMPETENCES TECHNIQUES et ADMINISTRATIVES

- Art.1 La Commission d'Alsace est habilitée à gérer dans toutes les disciplines:
- les sélections aux championnats nationaux FSGT, ainsi que les sélections dans l'équipe d'Alsace FSGT.
 - l'organisation des stages régionaux.
 - le fonctionnement des disciplines pratiquées.
- <u>Art.2</u> Un responsable par disciplines (route, VTT, cyclo-cross) des équipes d'Alsace est désigné par la Commissiond'Alsace.
 - Il possède un pouvoir de délégation du Bureau. Il pourra être secondé par une personne qualifiée.
- Art.3 La mission de ce collectif (6 membres maximum) se réfère à un règlement intérieur spécifique.
- <u>Art.4</u> Les engagements aux épreuves officielles (championnats nationaux, sélections Alsace, etc.) sont validés et s'effectuent par la Commission d'Alsace.
- Art.5 Les droits d'engagements aux épreuves officielles sont pris en charge par la Commission d'Alsace.
- <u>Art.6</u> Les coureurs retenus font partie d'une sélection Alsace. C'est la Commission d'Alsace qui définit le quota des sélectionnés en tenant compte des places attribuées par le collectif national vélo de la FSGT et de celui imposé par les règles propres à chacune des épreuves retenues.
- <u>Art.7</u> Le port des maillots "Alsace" est obligatoire en sélection.
- **<u>Art.8</u>** Aucune inscription individuelle ou de Club ne sera admise pour les championnats nationaux.
- <u>Art.9</u> Un cahier des charges pour les Championnats et Trophées Régionaux est établi. L'organisateur devra le respecter sous peine de sanctions.
- <u>Art.10</u> Les attributions de catégories demeurent de la compétence de la Commission d'Alsace qui est seule habilitée, après validation par le Comité Directeur, à modifier les critères de montée et de descente de catégories.

2.3 LES COMMISSAIRES de COURSES

Le collège des commissaires

Un collège de commissaires est constitué. Il est placé sous la responsabilité d'un responsable commissaire régional (toutes disciplines confondues). Celui-ci établit le calendrier de présence des commissaires aux différentes épreuves inscrites au calendrier.

Ce responsable est présent à toutes les épreuves officielles et à caractère exceptionnel nécessitant des compétences spécifiques (chronométrage, informatique, etc.). Il a la possibilité de se faire entourer de techniciens extérieurs au collège des commissaires si cela s'avère nécessaire. En cas d'indisponibilité de ce responsable, celui-ci délègue ses compétences à un des commissaires choisit au sein du collège pour son expérience et ses capacités.

Pour chaque épreuve figurant au calendrier régional, le responsable des commissaires désigne :

- Un commissaire "référent" qui organise les tâches du jour.
- Un ou plusieurs commissaires adjoints qui assiste le premier nommé.

Par ailleurs, chaque Club organisateur doit être en mesure de mettre à disposition des commissaires officiels et une personne capable d'apporter une aide ponctuelle pour les tâches simples.

Valorisation de la fonction de commissaire

Le montant des frais de commissaires à verser par le Club organisateur est fixé comme suit :

- pour les <u>Clubs avec commissaire</u> (le commissaire de ce club devra officier sur un minimum de 8 courses dans l'année pour bénéficier de ces tarifs).

Epreuves se déroulant le matin ou l'après-midi : **80** € Epreuves se déroulant le matin et l'après-midi : **100** €

- pour les Clubs sans commissaires

Epreuves se déroulant le matin ou l'après-midi : 100 € Epreuves se déroulant le matin et l'après-midi : 120 €

Pour les courses se déroulant sur la journée une collation ou un repas pour chaque commissaire sera à la charge du Club

- Pour les GRIMPEES le montant des frais sera de : 60 €

Cette indemnité sera versée le jour même de la course au commissaire référent par l'organisateur.

Un système de valorisation de la fonction de commissaire est constitué sur le plan de l'indemnité et de l'équipement. Il sera attribué à chaque commissaire un équipement individuel comprenant un coupe-vent, un tee-shirt avec le logo FSGT. Il en restera propriétaire après 3 missions. Dans le cas contraire, il restituera cet équipement en fin de saison.

Les commissaires peuvent prétendre à des frais de déplacement selon un barème défini par la Commission d'Alsace. Ces frais sont attribués en fin de saison et avant l'Assemblée Générale. Chaque commissaire à l'obligation d'effectuer un relevé kilométrique et de préciser les heures et dates de l'épreuve à laquelle il a officié. Ce relevé sera supervisé par le responsable des commissaires et le président.

Pour 2018 le barème est de 0,25€ par kilomètre.

2.4 MUTATIONS des COUREURS

Art.1 La période de mutation va du 1er au 31 décembre.

- <u>Art.2</u> Le coureur désirant changer de Club, devra faire parvenir au Président du Club qu'il veut quitter, le formulaire d'avis de mutation (page 31) ou disponible à la Commission de cyclisme d'Alsace. Pour éviter toute contestation, la demande pourra être envoyée par lettre recommandée.
- <u>Art.3</u> Le Président du Club quitté devra donner un avis pour cette mutation et transmettre le formulaire dans les 10 jours suivant la réception au coureur.
- <u>Art.4</u> Le coureur devra transmettre cette demande, gratuite en période de mutation (Art.1), au Président de la Commission de cyclisme d'Alsace.

Hors période de mutation, dans la mesure où le Club quitté émet un avis favorable, le coût de la mutation est de 50€.

Le coureur devra transmettre cette demande accompagnée d'un chèque de 50€ (libellé au nom de la Commission de Cyclisme d'Alsace), au Président de la Commission de cyclisme d'Alsace.

Art.5 Les litiges éventuels seront traités par la Commission d'Alsace.

2.5 **ENGAGEMENTS AUX COURSES**

- **Art.1** Les droits d'engagements reviendront aux Clubs organisateurs.
- Art.2 Le montant des engagements est proposé par la Commission d'Alsace, sur avis du bureau. Il est validé par l'Assemblée Générale Annuelle. Les clubs n'ont pas le loisir de modifier les tarifs.
- Art.3 Le délai d'engagement est fixé à 3 jours avant l'épreuve.

Le bulletin d'engagement « type », édité par la Commission d'Alsace est le seul admis pour les Clubs. Ce bulletin se trouve en page 29.

Pour les engagements faits après ce délai ou sur place, une majoration de 3 € est prévue.

- Art.4 Les listes des engagés aux courses doivent être envoyés par e-mail au commissaire référent la veille de l'épreuve par l'organisateur (sauf pour les grimpées).
- Art.5 Les licenciés FSGT des comités extérieurs bénéficient des mêmes tarifs d'engagement que les adhérents d'Alsace.
- Art.6 Tarifs en vigueur pour la saison 2018: valable pour toutes les catégories

	Epreuves	Engagés à l'avance	Engagés : hors délais ou sur place
Licenciés FSGT	toutes les Epreuves	5€	8€
Non-licenciés FSGT	toutes les Epreuves (excepté les grimpées)	10 €	10 €
Non-licenciés FSGT	Grimpées uniquement		8€
Rap	<u>pel</u> : Les clubs n'ont pas le loisi	r de modifier les tarifs.	

Pour les épreuves d'initiation au cyclo-cross (catégories poussins à benjamins) l'organisateur a le loisir de modifier les tarifs.

- Art.7 Les aides financières doivent aller au plus près du terrain, c'est-à-dire vers les Clubs. C'est pourquoi la commission a décidé que les droits d'engagements reviendront intégralement aux Clubs organisateurs d'épreuves.
- Art.8 La licence du coureur devra être déposée au moment de la prise du dossard.

Elle sera conservée jusqu'à restitution du dossard à la fin de la course.

2.6 ASSURANCES des Non-licenciés FSGT

Les dispositions ci-dessous concernent les non-licenciés, mais également les licenciés FFC n'ayant pas de licence FSGT ou ceux d'autres Fédérations sportives.

En effet l'assurance comprise dans la licence FFC ou d'autres fédérations, ne couvre pas les coureurs lorsqu'ils participent à une compétition FSGT.

Le Club organisateur doit prendre l'Assurance Complémentaire de 20€ pour 50 coureurs non-licenciés FSGT. Le bordereau de déclaration de ces participants non-licenciés FSGT, y compris les licenciés FFC, (dûment rempli) doit obligatoirement être envoyé à la FSGT Pantin par l'organisateur au plus tard le lendemain de la course.

- Le dossier et les formulaires se trouvent sur le site de la FSGT Alsace sous "Documents utiles / Assurances / Epreuves organisées-Assurances 2018" -

Les licenciés FFC devront présenter leur licence compétition, avec la mention CM apposée sur la licence.

Les non-licenciés FSGT devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.

Les licences FFC et les certificats médicaux seront conservés par l'organisateur jusqu'à la fin de la course. En cas d'accident, la copie de la licence FFC ou les certificats médicaux devront être joint à la déclaration.

Un coureur non-licencié FSGT ne pourra participer à plus de 3 courses par an, toutes disciplines confondues (sauf grimpées et gentlemen), ce quota est défini par le Règlement National Vélo.

2.7 ACCIDENT

En cas d'accident, la déclaration d'accident est à adresser à l'assurance de la FSGT dans les 5 jours de sa survenance.

Pour les non-licenciés FSGT, c'est au Club Organisateur qu'il appartient de faire la déclaration, en produisant le certificat médical autorisant la pratique du cyclisme de compétition du coureur concerné.

Pour les licenciés FSGT, la déclaration d'accident est à faire par le Président du Club du coureur concerné.

Le formulaire de déclaration d'accident est disponible au Comité Départemental ou téléchargeable sur le site " www.fsgt.org " et il se trouve également sur le site de la FSGT Alsace sous " Documents utiles / Assurances ".

2.8 RESULTATS-CLASSEMENTS, RECOMPENSES, RECLAMATIONS

Pour la route, le VTT, le cyclo-cross et les grimpées :

Les classements complets sont à envoyer par le commissaire référent dans les 2 jours à :

KOHLER Claude

23 rue de l'Eté 68510 SIERENTZ kohlerclaude2@hotmail.fr

RECOMPENSES

Chaque épreuve devra être dotée au minimum des récompenses suivantes :

- Un bouquet aux vainqueurs de chaque catégorie à partir de cadets
- Une coupe au premier de chaque catégorie
- Des lots en nature aux autres participants à l'appréciation de l'organisateur

Un effort important devra être fait en direction des jeunes. Dans la mesure du possible, tous les participants devront être récompensés.

Des prix ou primes en espèces ne sont pas autorisés sur les épreuves FSGT.

Dans un souci de convivialité, le "pot de l'amitié" sera organisé lors de la remise des récompenses. Par respect envers l'organisateur et les sponsors, il est souhaitable de participer à la réception. Les récompenses ne seront remises qu'aux seuls coureurs présents.

RECLAMATION

Toute réclamation concernant les classements des épreuves devra être faite par écrit à la Commission de Cyclisme d'Alsace dans les 5 jours après l'épreuve.

2.8 ROLE DU CORRESPONDANT DE CLUB

Il doit être en possession d'une licence de l'année

Le correspondant de Club est membre de droit de la Commission de Cyclisme d'Alsace.

Il participe aux réunions de celle-ci et représente son Président de Club, mais aussi les licenciés de celui-ci.

Il est en mesure de faire remonter les aspirations et les besoins des coureurs de son Club.

Il est responsable sur le plan administratif de la délivrance et de l'affiliation et des licences. De ce fait il est l'interlocuteur privilégié du Comité Départemental du Haut-Rhin qui délivre les licences.

Sur le plan sportif, il a la responsabilité, vis-à-vis de la Commission d'Alsace des modifications de catégories des licenciés de son Club.

Il met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens pour diffuser les informations relatives aux activités cyclistes aux licenciés de son Club.

Il représente son Club à l'Assemblée Générale de la Commission de Cyclisme d'Alsace et à celle du Comité Départemental du Haut-Rhin de la FSGT.

En cas d'indisponibilité, il se charge de trouver un dirigeant de son Club pour le remplacer.



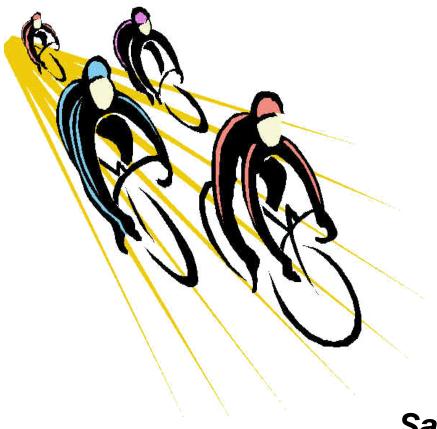
Commission de Cyclisme d'Alsace

Responsable Route:

VANTREPOL Valérie Tél 07.85.42.13.94 vantrepol.valerie@neuf.fr **Suppléant**:

JACQUOT Mickaël Tél 06.78.89.94.97 startofdreams@gmail.com

Règlement Route



Saison 2018

3. REGLEMENTATION ROUTE

3.1 PARTICIPATION et CATEGORIE des COUREURS

- Les épreuves sur route (hors gentlemen) sont ouvertes aux seuls licenciés FSGT. Ne peuvent prétendre à une licence FSGT :
 - Un coureur FFC 1ère catégorie.
- Un coureur ayant obtenu 200 points et + au classement national FFC établi le 11 septembre 2017, (exceptés les cadets 2^{ème} année qui passe en junior).
 - Un coureur classé 1ère catégorie lors de la saison précédente.
- Les épreuves de gentlemen (contre-la-montre par équipe de 2) sont ouvertes à tous.

Les licenciés FFC (licence compétition) devront présenter leur licence.

Les non-licenciés FSGT, les licenciés d'autres fédérations sportives devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.

En cas d'accident les licences et certificats médicaux devront être joints à la déclaration.

La licence (ou le certificat médical) devra être déposé au moment de la prise de la prise du dossard. Ils seront restitués en fin de course lorsque le coureur ramènera son dossard.

<u>L'âge</u>: Les coureurs sont répartis dans les catégories suivantes :

Catégories	Ages
Poussins	7 et 8 ans
Pupilles	9 et 10 ans
Benjamins	11 et 12 ans
Minimes	13 et 14 ans
Cadets	15 et 16 ans
Juniors	17 et 18 ans
Seniors	19 à 39 ans
Vétérans	40 à 49 ans
Super Vétérans	50 à 59 ans
Anciens	60 ans et +

Equivalence entre catégories FFC et FSGT :

2ème catégorie FFC	= senior 2 FSGT
3ème catégorie FFC + Pass'Cyclisme Open	= senior 3 FSGT
Pass'Cyclisme - D1 à D4 -	= senior 4 FSGT

3.2 CATEGORIE D'EPREUVES

Il est possible d'organiser des épreuves pour les catégories suivantes :

Senior 2, Senior 3, Junior 3 et Vétéran 3.
Senior 4 et Junior 4.
Vétéran 4, Super Vétérans 4 et Ancien.
Minime
Benjamin
Pupille

- Cadet. - Poussin et - Gentlemen.

Il est possible en fonction du nombre de participants de regrouper les épreuves réservées aux seniors, juniors et vétérans.

Les féminines cadettes peuvent participer à l'épreuve des minimes avec le braquet minime.

Les féminines juniors et seniors peuvent participer à l'épreuve de leur choix : cadet (<u>avec le braquet cadet</u>), senior ou vétéran.

Lors des Championnats Régionaux :

les Juniors 4 et les Seniors 4 peuvent courir avec les 2-3

les Vétérans 3 et 4 sont impérativement regroupés dans une même course.

3.3 <u>ACTIVITE des JEUNES aux EPREUVES (Minimes/Cadets), DISTANCE,</u> Jours de courses et DEVELOPPEMENTS.

JOURS de COURSES et DISTANCES:

Minimes + Minimes filles : tous les jours de la semaine / Distance maxi : 40km Cadets + Cadettes : tous les jours de la semaine / Distance maxi : 60km

DEVELOPPEMENTS:

Les développements sont limités pour les jeunes jusqu'à cadets inclus et peuvent être vérifiés par les commissaires.

Ecole de vélo : Poussins et Pupilles 5,60m (braquet 42x16) / Benjamins 6,40m (braquet 42x14)

Minimes et Minimes Filles : 7,01m (braquet 46x14) Cadets et Cadettes : 7,62m (braquet 50x14)

Nota : les dames devront obligatoirement adapter leur développement à l'épreuve auxquelles elles participent, 7,01m chez les minimes et 7,62m chez les cadets.

Le tableau des développements se trouve en annexe page26.

Rappel aux dirigeants du Clubs

Il est de la responsabilité des Clubs, de leurs formateurs et dirigeants, d'imposer à leurs jeunes les développements réglementaires selon leur catégorie d'âge, y compris à l'entrainement.

3.4 COUREURS en COURSE, SECURITE COUREURS, TENUE VESTIMENTAIRE

- . Si un coureur est doublé, il n'est pas autorisé à mener ni à fournir de l'aide.
- . Il est interdit à tout coureur ayant terminé sa course de repasser devant la ligne d'arrivée avec son dossard.
- . Dans les épreuves en circuit (circuit moins de 2,5km), les coureurs ayant pris plus de 2 tours de retard sur le peloton principal devront obligatoirement quitter l'épreuve.
- . Le port du casque homologué à coque rigide est obligatoire durant toute la durée des courses.
- . Les embouts de guidon doivent être obturés.
- . Pour les écoles de vélo (**poussins à minimes**) : le port des gants est obligatoire et il est interdit de lâcher son guidon à l'arrivée.
- . Les freins à disque sont autorisés.

Chaque coureur doit porter le maillot de son club, excepté les vainqueurs du "trophée interrégional DNA route" de la saison passée qui devront porter au départ de chaque course le maillot qui leur a été remis.

Chaque champion doit porter son maillot distinctif.

3.5 TROPHEE INTERREGIONAL DNA ROUTE

Toutes les courses sur route d'Alsace et de Franche-Comté inscrites au calendrier route ainsi que les Championnats Nationaux attribuent des points pour le trophée.

Est également pris en compte le classement général des courses à étapes de plus de 2 étapes auxquelles participe une sélection Régionale.

Le classement retenu est le classement scratch pour chaque épreuve.

Attribution des points route (pour le trophée) :

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10

Places	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Points	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1

Tous les coureurs classés au-delà de la 24^{ème} place recevront **1 point**.

3.6 CHANGEMENTS de CATEGORIE

Les coureurs montent de catégorie :

- pour les coureurs de moins de 50ans après acquisition de 20 points.
- pour les coureurs de 50 à 59ans (super-vétéran) après acquisition de 30points.
- les coureurs de 60ans et + (anciens) ne montent plus de catégories.

Les points sont marqués selon le barème suivant :

Places	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Points	10	5	4	3	2

Important:

Tout coureur qui monte d'une catégorie ne pourra pas en redescendre la saison suivante, sauf pour les coureurs âgés de 50ans et +(super-vétéran), qui peuvent choisir librement leur catégorie à chaque début de saison.

Tout coureur qui souhaite rétrograder d'une catégorie devra obligatoirement faire la demande par courrier avant le début de la saison au président de la commission qui réunira la commission technique à cet effet.

Tout coureur devra courir obligatoirement dans sa catégorie d'âge (les plus de 39 ans en Vétéran 3 ou 4 par exemple).

Un coureur peut de sa propre volonté monter de catégorie encours de saison. Il devra en faire la demande par courrier au président de la commission qui réunira la commission technique à cet effet.

3.7 CHAMPIONNATS REGIONAUX FSGT ROUTE, Organisation, Récompenses

ORGANISATION: Dispositions et matériel obligatoire

- · Deux voitures ouvreuses équipées d'un gyrophare.
- · Deux voitures à disposition des commissaires de course
- Deux voitures de dépannage-roues soit : une en cas d'échappée et une derrière le peloton.
- Un ou deux motards par épreuve.
- Un ou deux signaleurs à chaque carrefour stratégique. Il convient, pour en connaître les emplacements, de se fier aux recommandations de la Gendarmerie transmise sur avis aux services compétents de la sous-préfecture instruisant la demande d'autorisation de course.

Ligne d'arrivée

- Des barrières métalliques de chaque côté de la ligne d'arrivée.
- · Un podium sonorisé.
- · Une plate-forme couverte pour les commissaires.
- Une ambulance et des secouristes.
- Une ligne d'arrivée protégée et fermée à la circulation par des signaleurs affectés à cette tâche au moment des sprints.

Circuit

- · Le circuit proposé ne peut être inférieur à 5 km et doit comporter plusieurs difficultés.
- Le plan du circuit doit obligatoirement être communiqué avec la publication de course pour être diffusé aux coureurs.

RECOMPENSES

Les titres de Champions Régionaux FSGT seront décernés lors d'une course intitulée : "Championnat Régional FSGT Route Alsace/Franche-Comté".

Un titre ne sera attribué que si un minimum de 5 coureurs est classé dans la catégorie.

Il sera remis par la Commission:

- Un maillot et une médaille d'or pour le vainqueur ainsi qu'un bouquet.
- Une médaille d'argent pour le deuxième.
- Une médaille de bronze pour le troisième.

La remise des récompenses aura lieu lors d'une réception organisée par l'organisateur du Championnat Régional FSGT Route. Le coureur devra se présenter sur le podium avec le maillot de son club.



Commission de Cyclisme d'Alsace

Responsable VTT

BERCHIAT Gérard Tél 06.86.22.85.87 gerard.berchiat@orange.fr

Suppléant :

SOBCZYK Didier Tél 06.06.40.93.06 dsobczyk79@gmail.com

COLLECTIF d'Alsace de V.T.T



Saison 2018

MEMBRES DU COLLECTIF d'Alsace de VTT - FSGT

Responsable

BERCHIAT Gérard 14 rue des Mésanges 68210 MONTREUX VIEUX Tél. 06.86.22.85.87 gerard.berchiat@orange.fr

Responsable Formation

GEISSER Roland 42 rue des Castors 68200 MULHOUSE Tél. 06.14.24.62.60 rollyucl.ucl@gmail.com

VC MOLLAU

MEMBRES

COMMISSAIRE

DELON Jean-Luc 54 rue Louis Pasteur 68460 LUTTERBACH Tél. 06.81.75.69.27 jeanluc.delon@estvideo.fr

40D Gran

ARNOLD Stéphane 46B Grand Rue 68470 HUSSEREN-WESSERLING Tél. 06.78.03.32.75 stephane.arnold@orange.fr

ASS. SPORTIVE des HARDBIKER'S

HINDERER Raphaël 2A rue principale 68520 BURNHAUPT-Le-BAS Tél. 06.86.75.37.90 raphael.hinderer@wanadoo.fr

VC Ste CROIX EN PLAINE

DEMANGE Simon 6C rue de la Liberté 68280 SUNDHOFFEN Tél. 06.84.03.72.28 sim.demange@laposte.net

MUNSTER BIKE CLUB

KEMPF Joël 7 rue Principale 68380 MITTLACH Tél. 06.22.61.62.21 joelke68@hotmail.fr

VC Ste MARIE AUX MINES

ANTOINE Jacques 22A Grand Rombach 68160 STE-CROIX-AUX-MINES Tél. 03.89.58.88.16 antoine.jacques68@wanadoo.fr

MUNSTER BIKE CLUB

SCHARFF Nicolas 5 chemin du Langenwasen 68380 MITTLACH Tél. 07.88.67.90.01 scharf.nicolas@orange.fr

Vélo Passion HEIMSBRUNN

BACQUET Jean-André 8 rue Nathan Katz 68990 HEIMSBRUNN Tél. 03.89.81.86.12 egeejab@wanadoo.fr

SSOL HABSHEIM

SOBCZYK Didier 32 B rue du Canal 68740 MUNCHHOUSE Tel. 06.06.40.93.06 dsobczyk79@gmail.com

Vélo Passion HEIMSBRUNN

BRINGEL Jean-Luc 8 rue du Général De Gaulle 68990 HEIMSBRUNN Tél. 03.89.81.94.51 bringel@orange.fr

UC LUTTERBACH

GEISSER Roland 42 rue des Castors 68200 MULHOUSE Tél. 06.14.24.62.60 rollyucl.vtt@gmail.com

ROUE D'OR STAFFELFELDEN

KAMMERER Jean-Claude 8 rue des Elfes 68850 STAFFELFELDEN Tél. 03.89.55.42.84 jean-claude.kammerer@orange.fr

Le V.T.T à la FSGT



UNE ORGANISATION SPECIFIQUE

Afin de mieux prendre en compte le développement de l'activité V.T.T., un collectif régional de V.T.T. a été créé en 1993. Ses objectifs sont d'harmoniser et d'organiser la pratique du V.T.T au sein de la FSGT, mais aussi d'inciter les non-licenciés pratiquant ce sport, à intégrer un de nos clubs.

EN LIAISON AVEC L'ENSEMBLE DES ACTIVITES "VELO" FSGT

Il est placé sous l'autorité de la Commission de Cyclisme d'Alsace de la FSGT. C'est le règlement intérieur de cette Commission qui régit l'organisation des épreuves. Cela concerne plus particulièrement l'élaboration des calendriers, les engagements aux épreuves, les commissaires de courses, les sélections en équipe

d'Alsace et aux championnats Nationaux FSGT et l'organisation des stages régionaux.

Le collectif a élaboré un règlement intérieur, concernant les aspects spécifiques du V.T.T., qui fixe le cadre de nos compétitions. Il a également défini des critères pour l'attribution du titre de Champion Régional de V.T.T. de la FSGT et du Trophée Régional.

UNE PARTICIPATION COLLECTIVE

Une direction du collectif a été mise sur pied. Elle comprend des représentants des Clubs organisant l'activité VTT.

La Commission de Cyclisme d'Alsace et le Collectif VTT n'ont pas en charge l'affiliation des Clubs et le placement des licences. Cet aspect de l'adhésion à la FSGT est de la responsabilité des Comités départementaux dans lesquels les Clubs ont leur siège.

Le V.T.T. "LOISIRS": UNE NOUVELLE DIMENSION DE LA PRATIQUE DU V.T.T.

Depuis quelques saisons, le "VTT loisirs" organisé sous la forme de randonnées se développe de plus en plus. Avec des parcours adaptés, de différents niveaux, elles allient sport, détentes et convivialité.

Le collectif V.T.T. souhaite la bienvenue à tous les vététistes sur nos courses et nos randonnées.

Ils seront assurés de trouver un compromis entre compétition et esprit de convivialité et de camaraderie.



Bonne saison 2018 à tous les Vététistes

4. REGLEMENTATION VTT

4.1 PARTICIPATION, CATEGORIE des COUREURS et TEMPS de COURSES

Les épreuves de VTT sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non-licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives. Ne seront pas admis sur les courses VTT FSGT :

- Un coureur FFC 1ère catégorie.
- Un coureur ayant obtenu 200 points et + au classement national FFC établi le 11 septembre 2017, (exceptés les cadets 2ème année qui passent en junior).
 - Un coureur classé 1ère catégorie lors de la saison précédente.

Les licenciés FFC (licence compétition) devront présenter leur licence.

Les non-licenciés FSGT, les licenciés d'autres fédérations sportives devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.

En cas d'accident les licences et certificats médicaux devront être joints à la déclaration.

La licence ou le certificat médical devront être déposés au moment de la prise de la plaque de cadre. Ils seront restitués en fin de course contre remise de la plaque.

Un coureur non-licencié FSGT ne pourra participer à plus de 3 épreuves par an, toutes disciplines confondues, route, VTT et cyclo-cross (sauf grimpées et gentlemen).

Ce quota est défini par le Règlement National FSGT Vélo.

Organisateur: <u>Le bordereau</u> de déclaration des participants FFC et non-licenciés FSGT (dûment rempli avec noms, prénoms et date de naissance des coureurs) <u>doit OBLIGATOIREMENT être envoyé</u> à la FSGT Pantin <u>par l'organisateur</u> au plus tard le lendemain de la course. Le bordereau se trouve sur le site FSGT Alsace sous "Documents utiles / Assurances / Epreuves organisées-Assurances 2018".

En VTT, chaque compétiteur devra courir dans sa catégorie d'âge (de poussin à master).

Il n'y a aucune possibilité de "sur-classement" ou de "rétrogradation".

ATTENTION! Les catégories VTT et les catégories ROUTE ne sont pas identiques au-delà des Cadets.

L'âge : Les coureurs sont répartis dans les catégories suivantes :

MASCULINS

Catégories	Ages	Temps des courses
Cadets	15 et 16 ans	45mn à 1 h
Juniors	17 et 18 ans	1 h à 1 h 15
Espoirs	19 à 22 ans	1 h 30 à 1 h 45
Seniors	23 à 39 ans	1 h 30 à 1 h 45
Vétérans	40 à 49 ans	1 h à 1 h 15
Masters	50 ans et +	45mn à 1 h

JEUNES (garçons et filles)

Catégories	Ages	Temps des courses
Poussins	7 et 8 ans	08 mn à 12 mn
Pupilles	9 et 10 ans	15 mn à 20 mn
Benjamins	11 et 12 ans	20 mn à 30 mn
Minimes	13 et 14 ans	30mn à 45mn

Pour les jeunes de moins de 7 ans "Super Poussins" les Clubs peuvent organiser des "circuits éducatifs" en fonction des possibilités. Il n'y aura pas de classement "officiel" dans le cadre du Trophée FSGT Rector'Cup-Jeunes.

FEMININES: De Poussines à Cadettes, les catégories d'âge sont identiques à celle des garçons. Les Dames de Junior à Master, 17ans et +, sont rassemblées dans une catégorie unique.

Catégories	Ages	Temps des courses
Dames	17 ans et +	45 mn à 1 h

4.2 CATEGORIES D'EPREUVES

COMPOSITION DES PELOTONS

Pour harmoniser les différentes courses tout au long de l'année, l'organisation ci-dessous des courses est obligatoire.

Faire partir les catégories en ordre chronologique, la catégorie la plus jeune doit partir en premier.

Pour les courses comprenant plusieurs catégories, chaque catégorie sera séparée au départ.

- Pour être classé, un coureur devra avoir parcouru au moins la moitié de la distance totale -

Course	Catégories	Age	Temps	Exemple d'horaires de départ
1	Poussins G/F	7/8	8 mn à 12 mn	9h30
2	Pupilles G/F	9 / 10	15 mn à 20 mn	9h50
3	Benjamins G/F	11 / 12	20 mn à 30 mn	10h15
4	Minimes G/F	13 / 14	30 mn à 45 mn	10h55
5	Cadets-Cadettes Dames Masters Hommes	15 / 16 17 et + 50 et +	45 mn à 1 h	13h00
6	Juniors Hommes Vétérans Hommes	17 / 18 40 / 49	1 h à 1 h 15	14h00
7	Seniors Hommes Espoirs Hommes	23 / 39 19 / 22	1 h 30 à 1 h 45	15h30

Des feuilles d'émargement remplies seront envoyées à l'organisateur la veille de la course par le responsable informatique. **Elles sont à utiliser impérativement.**

Chaque coureur doit retirer sa plaque personnellement, signer la liste d'émargement et vérifier les données qui y figurent.

La clôture des inscriptions se fera 1/4 d'heure avant le départ de la course.

Après la clôture des inscriptions, la liste d'émargement de la course à venir devra être remise immédiatement aux commissaires, afin qu'ils puissent définir l'ordre de départ et procéder à l'appel.

Plaques de cadres :

Deux jeux de plaques de cadre (1 jeu rouge et 1 jeu noir), numérotées de 1 à 300 sont mis à disposition des clubs organisateurs par la Commission.

Elles sont disponibles chez M. GEISSER Roland à l'Union Cycliste de Lutterbach en début de saison, puis chez l'organisateur de l'épreuve précédente en cours de saison.

GRILLE DE DEPART

L'appel des coureurs se fera par les commissaires.

<u>Dans les épreuves de jeunes, minimes inclus</u>, les filles partiront avec 30 secondes d'avance sur les garçons si elles sont au moins 4 partantes.

<u>La mise en grille pour le départ sera définie par les Commissaires</u>, selon la physionomie des lieux, la largeur de la route au départ, la largeur de la route sur les premiers 500m, le nombre de partants par club et le niveau des coureurs.

Priorité sera donnée à la sécurité afin d'éviter les accrochages et les chutes dans les premiers hectomètres.

4.3 PARTICIPATION DES JEUNES AUX EPREUVES (Ecole de vélo/Cadets)

Il a été décidé en accord avec la FFC d'interdire aux jeunes, jusqu'à cadets inclus, d'effectuer deux courses le même jour.

Les épreuves du type gymkhana le matin et parcours cross-country l'après-midi, parcours éducatifs école de vélo, etc. ne sont pas concernées par cette règle.

En cas de non-respect, les coureurs seront déclassés. Pour permettre le suivi de cette règle les 2 fédérations s'engagent à s'échanger la liste des participants aux épreuves.

4.4 <u>MATERIEL, SECURITE, TENUE VESTIMENTAIRE,</u> CHANGEMENT DE ROUES, RESPECT.

MATERIEL:

Les dispositions techniques suivantes devront être respectées :

- . Utiliser un vélo aux normes homologuées Vélo Tout Terrain.
- Sont autorisées les roues de 26 à 29 pouces équipées de pneus d'une largeur minimum de 1,75 pouces. Le guidon de triathlète est interdit.
- . Le VTT à assistance électrique est interdit.

SECURITE:

. Le port du casque homologué à coque rigide **et des gants** est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

TENUE VESTIMENTAIRE:

- . Chaque coureur doit porter le maillot de son club, excepté les vainqueurs du "trophée interrégional DNA VTT" et du "Rector'Cup-Jeunes" de la saison passée qui devront porter au départ de chaque course le maillot qui leur a été remis.
- . Chaque champion doit porter son maillot distinctif.

CHANGEMENT de ROUES:

Il est interdit de changer de roues ou de vélo pendant la course.

A partir de Minimes aucune aide n'est autorisée en cas d'incident technique.

Les commissaires seront amenés à disqualifier les coureurs ne respectant pas cette règle. Ils ne marqueront aucun point pour le trophée interrégional.

L'organisateur doit en informer tous les coureurs, ainsi que les signaleurs au départ de la course.

RESPECT:

- . Tout coureur surpris par les commissaires ou signaleurs entrain de jeter des déchets (emballage barre de céréales etc..) sera sanctionné par un départ en dernière ligne à la prochaine course.
- . Tout geste anti-sportif (queue de poisson, blocage d'un autre coureur, insulte etc..) sera sanctionné au minimum de la même manière

4.5 TROPHEE INTERREGIONAL DNA VTT

Le trophée interrégional DNA ne concerne pas les jeunes de catégories poussins à benjamins inclus. Ils bénéficient du trophée FSGT "Rector'Cup-Jeunes".

Toutes les épreuves de VTT d'Alsace et de Franche-Comté inscrites au calendrier VTT attribuent des points pour le trophée. Le classement s'effectue sur le cumul des points obtenus à chaque épreuve.

Les coureurs recevront les points correspondants à leur classement dans leur catégorie.

Un trophée interrégional récompensera les coureurs totalisant le maximum de points selon le barème cidessous :

Dans l'addition du total des points obtenus aux courses sera déduit le moins bon résultat.

Un abandon ou une absence à un départ sera considéré comme moins bon résultat.

Points	50	44	40	37	35	34	33	32	21	30		28	27	26			23	22	21
Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19

Places	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
Points	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	5

Les coureurs placés au-delà de la 35^{ème} place, ainsi que tous ceux ayant pris le départ de la course et qui ont abandonné recevront 5points.

4.6 TROPHEE FSGT Rector'Cup-Jeunes

L'UC LUTTERBACH ET LA COMMISSION de CYCLISME d'ALSACE, organisent le : "TROPHEE FSGT Rector'Cup-Jeunes"

Catégories concernées :

Poussins – Pupilles – Benjamins – Minimes (garçons et filles) Licenciés FSGT + non-licenciés FSGT

- Toutes les courses inscrites au calendrier VTT concernant les jeunes (minimes inclus) sont intégrées dans le "Trophée FSGT Rector'Cup-Jeunes".
- Le calcul pour l'attribution des points dans le "Trophée FSGT Rector'Cup-Jeunes" est identique à celui du "Trophée FSGT Interrégional DNA VTT" (chapitre 4.5).
- Des points supplémentaires peuvent être obtenus à certaines randonnées, aux épreuves de "la Nuit des Gros Mollets Jeunes" et de "L"Urbaine VTT à Cernay". Voir Calendriers sur le site de la FSGT Alsace.

Randonnées :

Les tarifs d'engagements ne pourront pas être supérieurs à 5€ pour les enfants.

Un bordereau informatique vierge sera remis aux organisateurs de randonnées.

<u>Ils devront le remplir impérativement avec</u> : Le nom, le prénom, la catégorie, la date de naissance, le club et l'adresse e-mail des participants et le retourner à M. Roland GEISSER.

Ce bordereau devra permettre d'attribuer les 20points à certaines randonnées.

Toutefois, les licenciés "jeunes" ne pourront en aucun cas, sur le même site et la même journée, participer à la fois à une randonnée et à une course VTT.

Responsable: GEISSER Roland

42 rue des Castors 68200 MULHOUSE

rollyucl@gmail.com

Les classements du "Trophée FSGT Rector'Cup-Jeunes" sont effectués par KOHLER Claude.

Les banderoles à mettre sur le lieu de départ des courses sont disponibles chez le responsable. Les organisateurs doivent s'engager à signaler cette compétition dans les articles de presse.

Pour tout renseignement complémentaire concernant le V.T.T. contacter :

Roland GEISSER: 06.14.24.62.60 rollyucl@gmail.com

Gérard BERCHIAT: 06.86.22.85.87 gerard.berchiat@orange.fr



4.7 CHAMPIONNATS REGIONAUX FSGT VTT

Les championnats régionaux FSGT VTT ne seront ouverts qu'aux seuls coureurs possédant une licence FSGT, pour les catégories de minimes à masters.

Catégories de poussins à benjamins :

Les coureurs non licenciés FSGT (poussins à benjamins) sont autorisés à participer aux épreuves lors des Championnats Régionaux, car aucun titre n'est attribué à ces catégories.

Rappel: Un coureur non-licencié FSGT ne pourra participer à plus de 3 courses par an (toutes disciplines confondues), quota défini par le Règlement National Vélo.

Les titres de Champions Régionaux FSGT seront décernés lors d'une course intitulée : "Championnat Régional Alsace/Franche-Comté FSGT VTT".

Un titre ne sera attribué que si un minimum de 5 coureurs est classé dans la catégorie.

Il sera remis par la Commission:

- Un maillot et une médaille d'or pour le vainqueur ainsi qu'un bouquet.
- Une médaille d'argent pour le deuxième.
- Une médaille de bronze pour le troisième

La remise des récompenses aura lieu lors d'une réception organisée par l'organisateur du Championnat Régional FSGT VTT.

Le coureur devra se présenter sur le podium avec le maillot de son club.





Commission de Cyclisme d'Alsace

Responsable Cyclo-cross

HORN Patrick Tél 03 89 23 66 57 tinehorn@vialis.net

Suppléants :

JACQUOT Mickaël Tél 06.78.89.94.97 startofdreams@gmail.com SOBCZYK Didier Tél 06.06.40.93.06 dsobczyk79@gmail.com

Règlement de cyclo-cross



Saison 2018

5. REGLEMENTATION Cyclo-cross

Le cyclo-cross est placé sous l'autorité de la commission de Cyclisme d'Alsace de la FSGT. C'est le règlement intérieur de cette commission qui régit l'organisation des épreuves.

5.1 PARTICIPATION et CATEGORIE des COUREURS

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non-licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives. Ne seront pas admis sur les cyclo-cross FSGT :

- Un coureur FFC 1ère catégorie.
- Un coureur ayant obtenu 200 points et + au classement national FFC <u>établi le 10 septembre 2018</u> (saison du 4.9.2017 au 2.9.2018) excepté les cadets 2^{ème} année qui passent en junior).

Les licenciés FFC (licence compétition) devront présenter leur licence.

Les non-licenciés FSGT, les licenciés d'autres fédérations sportives devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.

En cas d'accident les licences et certificats médicaux devront être joints à la déclaration.

La licence ou le certificat médical devront être déposés au moment de la prise de la prise du dossard. Ils seront restitués en fin de course contre remise du dossard.

Un coureur non-licencié FSGT ne pourra participer à plus de 3 épreuves par an, toutes disciplines confondues, route, VTT et cyclo-cross (sauf grimpées et gentlemen).

Ce quota est défini par le Règlement National FSGT Vélo.

Organisateur: <u>Le bordereau</u> de déclaration des participants FFC et non-licenciés FSGT (dûment rempli avec noms, prénoms et date de naissance des coureurs) <u>doit OBLIGATOIREMENT être envoyé</u> à la FSGT Pantin <u>par l'organisateur</u> au plus tard le lendemain de la course. Le bordereau se trouve sur le site FSGT Alsace sous "Documents utiles / Assurances / Epreuves organisées-Assurances 2018".

Pour les épreuves d'initiation au cyclo-cross (catégories poussins à benjamins) l'organisateur a le loisir de demander un tarif d'engagement inférieur au tarif en vigueur.

<u>Catégories</u>: Les catégories sont celles de la route. C'est la catégorie à laquelle appartiendra le coureur au 1^{er} janvier 2019 qui sera prise en compte dès le début de la saison de cyclo-cross (voir tableau page 27).

<u>CHAMPIONNATS REGIONAUX FSGT de Cyclo-cross</u>: Les Championnats ne seront ouverts qu'aux seuls coureurs possédant une licence FSGT <u>de l'année en cours.</u>

Les modalités d'attribution des titres sont les mêmes que celles pour la route.

5.2 CATEGORIE D'EPREUVES - DIVERS

Il est possible d'organiser des épreuves pour les catégories suivantes :

- Une pour les Juniors + Seniors + Vétérans.
- Une pour les Cadets + Super-vétérans + Anciens.
- Une pour les Minimes.
- Des épreuves d'initiation au cyclo-cross pour les catégories poussins, pupilles et benjamins.

PARCOURS:

La distance des circuits de cyclo-cross est fixée comme suit : Minimum 1800 m, Maximum 3500 m. Il est souhaitable que le circuit comporte 2 à 3 secteurs pédestres de courte distance (10 à 30 mètres ou un secteur avec passage de planches (hauteur maxi des planches 40cm, 20 cm pour les minimes).

VELOS: Les bicyclettes de types "VTT cornes démontées" sont autorisées.

POSTE DE CHANGEMENT DE MATERIEL:

Ce poste fixe de changement de matériel devra être prévu par l'organisateur.

C'est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roue ou de vélo. Un coureur ne peut prendre le couloir que pour changer de vélo, de roue ou assistance mécanique.

Le changement de roue ou de bicyclette entre coureurs d'une même course est interdit.

5.3 TROPHEE INTERREGIONAL CYCLO-CROSS

Tous les cyclo-cross d'Alsace et de Franche-Comté inscrites au calendrier de cyclo-cross attribuent des points pour le trophée si un minimum de 5 épreuves est organisé. Les points attribués sont de 100 (1^{er}), 95 (2^{ème}), 92 (3^{ème}), 90 (4^{ème}), 89 (5^{ème}) et ainsi de suite.

Le classement retenu est le classement scratch pour chaque épreuve.



Commission de Cyclisme d'Alsace

Responsable Grimpées:

SOBCZYK Didier Tél 06.06.40.93.06 dsobczyk79@gmail.com

Règlement des grimpées



Saison 2018

6. REGLEMENTATION des Grimpées

6.1 PARTICIPATION et CATEGORIE des COUREURS

Les grimpées chronométrées figurant au calendrier *(épreuves de masse)* sont ouvertes aux licenciés FSGT **de 15ans et plus,** ainsi qu'aux non-licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives <u>sans restriction</u>.

Les licenciés FFC (licence compétition) devront présenter leur licence.

Les non-licenciés FSGT, les licenciés d'autres fédérations sportives devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.

En cas d'accident les licences et certificats médicaux devront être joints à la déclaration.

La licence ou le certificat médical devront être déposés au moment de la prise de la prise du dossard. Ils seront restitués en fin de course contre remise du dossard.

Organisateur: <u>Le bordereau</u> de déclaration des participants FFC et non-licenciés FSGT (dûment rempli avec noms, prénoms et date de naissance des coureurs) <u>doit OBLIGATOIREMENT être envoyé</u> à la FSGT Pantin <u>par l'organisateur</u> au plus tard le lendemain de la course. Le bordereau se trouve sur le site FSGT Alsace sous "Documents utiles / Assurances / Epreuves organisées-Assurances 2018".

Les dossards sont fournis par la Commission, ils devront être rendus à la fin de l'épreuve. L'heure du 1^{er} départ devra être obligatoirement être fixée à 8h30 ou 14h30.

Pour ces épreuves les classements sont établis par catégorie d'âge selon le tableau ci-dessous :

CATEGORIES:

Catégorie Hommes	Ages
Cadet	15 et 16 ans
Junior	17 et 18 ans
Senior 1	19 à 29 ans
Senior 2	30 à 39 ans
Vétéran	40 à 49 ans
Master	50 à 59 ans
Ancien	60 ans et +

Catégorie Féminine	Ages
Cadette	15 et 16 ans
Dame	17 ans et +

6.2 **ENGAGEMENTS**: Les engagements se font sur place le jour de l'épreuve.

Chaque coureur peut choisir librement son heure de départ, dans la limite des horaires disponibles. Le numéro de dossard qui lui sera attribué sera fonction de cette heure de départ, par ex. 331 pour 15h31. Pour les tarifs d'engagement se reporter au "chapitre 2.5 - Art.6 page 7".

Les dossards devront être rendus après chaque épreuve.

Un coureur qui a raté son départ pourra se réinscrire et choisir une autre heure de départ, dans la limite des horaires disponibles. Un autre dossard lui sera attribué.

6.3 TROPHEE INTERREGIONAL DNA GRIMPEES

Chaque épreuve attribuera des points selon le barème ci-dessous.

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	50	44	40	37	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21
Б.					- 4								4 0	-					

Places	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
Points	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	5

Les coureurs placés au-delà de la 35^{ème} place se verront attribuer 5 points.

Le classement s'effectuera sur le cumul des résultats de toutes les grimpées inscrites au calendrier Alsace/Franche-Comté de la saison.

Les coureurs recevront les points correspondant à leur classement dans leur catégorie.

Le coureur totalisant le plus de points sera déclaré vainqueur du Trophée Interrégional DNA Grimpées.

En cas d'ex aequo au classement final de la catégorie d'âge, le coureur ayant participé au plus grand nombre de grimpées sera déclaré "vainqueur". En cas de nouvelle égalité, les coureurs seront départagés par leur âge. Le plus jeune pour les cadets, cadettes et juniors et le plus âgé pour les autres catégories.

7. <u>SELECTION en EQUIPE d'ALSACE</u> Route, VTT et Cyclo-cross

REGLEMENT

Une délégation de pouvoir est accordée par la Commission d'Alsace à une équipe de direction composée de 3 membres pour encadrer les équipes d'Alsace dans les différentes spécialités.

Elle est placée sous la responsabilité d'une personne membre du bureau de la Commission de Cyclisme d'Alsace.

Cette équipe devra se répartir les tâches par discipline (route, VTT, Cyclo-cross).

Des personnes compétentes, issues des Clubs, peuvent être sollicitées pour renforcer cette équipe. Il s'agit plus particulièrement de personnes capables de participer aux tâches spécifiques dans le cadre d'une assistance course (mécanicien, chauffeur, assistance médicale etc...).

Cette équipe fait également office de comité de sélection en proposant à la Commission de Cyclisme d'Alsace les cyclistes retenus.

Les épreuves auxquelles est susceptible de participer une équipe d'Alsace sont présentées en début de saison.

Le choix de ces épreuves est effectué par la Commission de cyclisme d'Alsace.

Un maillot est mis à disposition des coureurs sélectionnés. Il doit être restitué après chaque épreuve.

Les coureurs sélectionnés devront obligatoirement participer à la vie collective du groupe (déplacement, repas et hébergement).

CRITERES de SELECTION

Il faut se déclarer candidat à l'équipe d'Alsace par le biais de son Club à l'aide d'un formulaire "Demande de Sélection" disponible (page 30) ou à la Commission de Cyclisme d'Alsace. Ce formulaire dûment rempli, devra être envoyé à la Commission dans les délais annoncés, accompagné d'un chèque de 50€ par coureur présenté. Ce chèque caution n'est pas encaissé et sera détruit après la course et après restitution du Maillot.

Au cas où le coureur ayant demandé la sélection ne se présente pas au départ de l'épreuve, la caution sera allouée au budget de l'équipe.

<u>Attention</u>! Un coureur ne peut être sélectionné pour le Championnat National FSGT que s'il répond aux critères de sélection de la Règlementation Nationale de sa spécialité.

Les critères de sélection pour les Championnats Nationaux FSGT se trouvent sur le site de la FSGT (www.fsgt.org) et sur le site FSGT Alsace (https://fsgt-cyclisme-alsace-shost.ca) sous : "Accueil / Documents utiles / Règlements".

En dehors de ces critères, des dérogations exceptionnelles pourront être accordées pour tout coureur dont le Président de Club aura sollicité une sélection avec des précisions suffisantes justifiant le caractère hors normes de la demande. L'équipe de direction de la Commission d'Alsace est la seule habilitée à donner une réponse à ce type de demande.

Les Présidents de Club s'engagent à informer leurs coureurs des épreuves retenues pour une participation de l'équipe d'Alsace. Ils doivent également leur fournir une copie des règles fixant les sélections.

MODE de FINANCEMENT

Les remboursements des frais d'hébergement et de déplacement sont pris en charge selon les dispositions financières de la Commission. La grille de répartition sera fixée par la Commission de cyclisme d'Alsace. Lorsqu'une délégation est organisée, le coureur qui décide de ne pas partir avec la délégation ne peut pas prétendre à une indemnisation.

Pour chaque sortie de l'équipe d'Alsace un budget prévisionnel est établi par le responsable de la sélection. Il devra être validé par le bureau de la Commission de cyclisme d'Alsace.

TABLEAU DES DÉVELOPPEMENTS

Pour une roue de 700, le diamètre réel avec un pneu de 23 avoisine les 680mm.

Par exemple avec un braquet de 42x16 : développement = 0,680 x 3,1416x 42/16 = 5,60 m

Nbre de							Nom	bre de	dents	au pign	on						
dents au plateau	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
28	4,98	4,60	4,27	3,98	3,73	3,51	3,32	3,14	2,99	2,85	2,72	2,60	2,49	2,39	2,30	2,21	2,13
29	5,16	4,76	4,42	4,13	3,87	3,64	3,44	3,26	3,09	2,95	2,81	2,69	2,58	2,48	2,38	2,29	2,21
30	5,33	4,92	4,57	4,27	4,00	3,77	3,56	3,37	3,20	3,05	2,91	2,78	2,67	2,56	2,46	2,37	2,29
31	5,51	5,09	4,73	4,41	4,13	3,89	3,68	3,48	3,31	3,15	3,01	2,88	2,76	2,65	2,54	2,45	2,36
32	5,69	5,25	4,88	4,55	4,27	4,02	3,79	3,59	3,41	3,25	3,10	2,97	2,85	2,73	2,63	2,53	2,44
33	5,87	5,42	5,03	4,69	4,40	4,14	3,91	3,71	3,52	3,35	3,20	3,06	2,93	2,82	2,71	2,61	2,52
34	6,05	5,58	5,18	4,84	4,53	4,27	4,03	3,82	3,63	3,46	3,30	3,15	3,02	2,90	2,79	2,69	2,59
35	6,22	5,75	5,33	4,98	4,67	4,39	4,15	3,93	3,73	3,56	3,39	3,25	3,11	2,99	2,87	2,77	2,67
36	6,40	5,91	5,49	5,12	4,80	4,52	4,27	4,04	3,84	3,66	3,49	3,34	3,20	3,07	2,95	2,85	2,74
37	6,58	6,07	5,64	5,26	4,93	4,64	4,39	4,16	3,95	3,76	3,59	3,43	3,29	3,16	3,04	2,92	2,82
38	6,76	6,24	5,79	5,41	5,07	4,77	4,51	4,27	4,05	3,86	3,69	3,53	3,38	3,24	3,12	3,00	2,90
39	6,94	6,40	5,94	5,55	5,20	4,90	4,62	4,38	4,16	3,96	3,78	3,62	3,47	3,33	3,20	3,08	2,97
40	7,11	6,57	6,10	5,69	5,33	5,02	4,74	4,49	4,27	4,06	3,88	3,71	3,56	3,41	3,28	3,16	3,05
41	7,29	6,73	6,25	5,83	5,47	5,15	4,86	4,60	4,37	4,17	3,98	3,80	3,65	3,50	3,37	3,24	3,12
42	7,47	6,89	6,40	5,98	5,60	5,27	4,98	4,72	4,48	4,27	4,07	3,90	3,73	3,59	3,45	3,32	3,20
43	7,65	7,06	6,55	6,12	5,74	5,40	5,10	4,83	4,59	4,37	4,17	3,99	3,82	3,67	3,53	3,40	3,28
44	7,82	7,22	6,71	6,26	5,87	5,52	5,22	4,94	4,69	4,47	4,27	4,08	3,91	3,76	3,61	3,48	3,35
45	8,00	7,39	6,86	6,40	6,00	5,65	5,33	5,05	4,80	4,57	4,36	4,18	4,00	3,84	3,69	3,56	3,43
46	8,18	7,55	7,01	6,54	6,14	5,77	5,45	5,17	4,91	4,67	4,46	4,27	4,09	3,93	3,78	3,64	3,51
47	8,36	7,72	7,16	6,69	6,27	5,90	5,57	5,28	5,01	4,78	4,56	4,36	4,18	4,01	3,86	3,71	3,58
48	8,54	7,88	7,32	6,83	6,40	6,03	5,69	5,39	5,12	4,88	4,66	4,45	4,27	4,10	3,94	3,79	3,66
49	8,71	8,04	7,47	6,97	6,54	6,15	5,81	5,50	5,23	4,98	4,75	4,55	4,36	4,18	4,02	3,87	3,73
50	8,89	8,21	7,62	7,11	6,67	6,28	5,93	5,62	5,33	5,08	4,85	4,64	4,45	4,27	4,10	3,95	3,81
51	9,07	8,37	7,77	7,26	6,80	6,40	6,05	5,73	5,44	5,18	4,95	4,73	4,53	4,35	4,19	4,03	3,89
52	9,25	8,54	7,93	7,40	6,94	6,53	6,16	5,84	5,55	5,28	5,04	4,82	4,62	4,44	4,27	4,11	3,96
53	9,43	8,70	8,08	7,54	7,07	6,65	6,28	5,95	5,66	5,39	5,14	4,92	4,71	4,52	4,35	4,19	4,04
54	9,60	8,86	8,23	7,68	7,20	6,78	6,40	6,07	5,76	5,49	5,24	5,01	4,80	4,61	4,43	4,27	4,12
55	9,78	9,03	8,38	7,82	7,34	6,90	6,52	6,18	5,87	5,59	5,33	5,10	4,89	4,69	4,51	4,35	4,19
56	9,96	9,19	8,54	7,97	7,47	7,03	6,64	6,29	5,98	5,69	5,43	5,20	4,98	4,78	4,60	4,43	4,27

Version mise à jour en 2013



Fédération Sportive & Gymnique du Travail

COMMISSION de DE CYCLISME D'ALSACE

Saison 2018

A remettre aux personnes affectées à la remise des dossards

Catégorie Route Saison 2018

Année de Catégorie Age naissance Senior 2-3-4 de 19 à 39 ans 1979 à 1999 Senior Fém. 19 ans et plus 1999 et avant Junior 2-3-4+F 2000 et 2001 17 et 18 ans Vétéran 3-4 de 40 à 49 ans 1969 à 1978 Super Vétéran 4 de 50 à 59 ans 1959 à 1968 1958 et avant Ancien 60 ans et plus Cadet G + F 15 et 16 ans 2002 et 2003 Minime G + F 13 et 14 ans 2004 et 2005 2006 et 2007 Benjamin G + F 11 et 12 ans Pupille G + F 9 et 10 ans 2008 et 2009 Poussin G + F 2010 et 2011 7et 8 ans Licence Enfant de 7 à 15 ans 2003 à 2011 Licence Jeune de 16 à 19 ans 1999 à 2002 Licence Adulte 20 ans et plus 1998 et avant

Catégorie VTT Saison 2018

Catégorie	Age	Année de naissance
Senior H	de 23 à 39 ans	1979 à 1995
Espoir H	de 19 à 22 ans	1996 à 1999
Junior H	17 et 18 ans	2000 et 2001
Dame	17ans et plus	2001 et avant
Vétéran H	de 40 à 49 ans	1969 à 1978
Master H	50 ans et plus	1968 et avant
Cadet G + F	15 et 16 ans	2002 et 2003
Minime G + F	13 et 14 ans	2004 et 2005
Benjamin G + F	11 et 12 ans	2006 et 2007
Pupille G + F	9 et 10 ans	2008 et 2009
Poussin G + F	7et 8 ans	2010 et 2011
Licence Enfant	de 7 à 15 ans	2003 à 2011
Licence Jeune	de 16 à 19 ans	1999 à 2002
Licence Adulte	20 ans et plus	1998 et avant

Attention! Les catégories Route et VTT ne sont identiques au-delà des Cadets.

Catégorie Cyclo-cross Saison 2018-2019

<u>Attention</u>: Sera pris en compte la catégorie à laquelle appartiendra le coureur au 1^{er} janvier 2019.

Catégorie <u>au 1^{er} janv.2019</u>	Age au 1 ^{er} janv. 2019	Année de naissance
Senior 2-3-4	de 19 à 39 ans	1980 à 2000
Senior Fém.	19 ans et plus	2000 et avant
Junior 2-3-4 +F	17 et 18 ans	2001 et 2002
Vétéran 3-4	de 40 à 49 ans	1970 à 1979
Super Vétéran 4	de 50 à 59 ans	1960 à 1969
Ancien	60 ans et plus	1959 et avant
Cadet G + F	15 et 16 ans	2003 et 2004
Minime G + F	13 et 14 ans	2005 et 2006
Benjamin G + F	11 et 12 ans	2007 et 2008
Pupille G + F	9 et 10 ans	2009 et 2010
Poussin G + F	7 et 8 ans	2011 et 2012
Licence Enfant	de 7 à 15 ans	
Licence Jeune	de 16 à 19 ans	_
Licence Adulte	20 ans et plus	

Catégorie Grimpées Saison 2018

Uniquement à partir des Cadets (15ans et +) - pas de minimes -

Catégorie	Age	Année de naissance
Senior 1	de 19 à 29 ans	1989 à 1999
Senior 2	de 30 à 39 ans	1979 à 1988
Junior H	17 et 18 ans	2000 et 2001
Dame	17ans et plus	2001 et avant
Vétéran H	de 40 à 49 ans	1969 à 1978
Master H	de 50 à 59 ans	1959 à 1968
Anciens	60 ans et plus	1958 et avant
Cadet G + F	15 et 16 ans	2002 et 2003
Licence Enfant	15 ans	2003
Licence Jeune	de 16 à 19 ans	1999 à 2002
Licence Adulte	20 ans et plus	1998 et avant

Fédération Sportive & Gymnique du Travail



COMMISSION de CYCLISME D'ALSACE

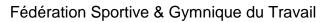
Publication de course



Titre de l'epreuve :
Epreuve prise en compte pour :
Date de l'épreuve :
Club organisateur :
Coureurs admis (catégories et Fédérations) :
Lieu de remise des dossards et des engagements sur place :
Tarifs :
Lieu des départs et arrivées :
Horaires des départs :
Lieu et hanning de la namina de Driv
Lieu et horaire de la remise de Prix :
Circuit:
Délai des Engagements : Engagements à envoyer à :
Engagements a envoyer a
Informations complémentaires :
Tél. : E-mail :

IMPORTANT

Le règlement des épreuves est celui de la Commission de Cyclisme FSGT d'Alsace. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la Fédération. Le coureur devra se présenter sur le podium avec le maillot de son club





COMMISSION de CYCLISME D'ALSACE

Feuille d'engagements aux courses

Date de l'épreuve :				
Club organisateur :				
Club qui engage : Correspondant : Nom-Prénom				
Nom - Prénom	Catégorie	Né(e) le	N° licence	Paiement
				€
				€
1				



Fédération Sportive & Gymnique du Travail

COMMISSION de CYCLISME D'ALSACE

Demande de sélection



Nom :	Prénon	1:	
Adresse :			
Code postal : Vill	le :		
Né (e) le : Tél	·	E-mail. :	
Club:		N° licence FSGT :	
Licencié FSGT+FFC : ☐ Licencié	FSGT uniqueme	nt : Catégorie : Taille	de maillot :
- Sollicite une sélection pour les Champior	nnats Nationaux	FSGT:	
·		_	
Discipline : Route ☐ CLM par Equi	ре 🗆 🔻 🗸	T ☐ Cyclo-cross ☐ ☐ <u>Coch</u>	ez les cases utiles
J'ai pris connaissance du règlement intérie j'en approuve le contenu. Je m'engage à y			sident de Club et
J'atteste avoir participé au nombre de cour ma discipline demandée. Les règlements précis par disciplines p FSGT Alsace sous " Documents Utiles-Rè	our les participa eglements des C	ations à ces Championnats se trouvent sur Championnats Nationaux FSGT".	_
Pour la route et le CLM par équipe : lice La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve	er le dossard, ain	si que celle de l'année précédente pour la rou	
La licence sera demandée au moment de retir	er le dossard, ain	si que celle de l'année précédente pour la rou	
La licence sera demandée au moment de retir	er le dossard, ain es est la suivant	si que celle de l'année précédente pour la rou : (à remplir obligatoirement par le coureur)	te et CLM.
La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve Intitulé de la course	er le dossard, ain es est la suivant	si que celle de l'année précédente pour la rou e : (à remplir obligatoirement par le coureur) Intitulé de la course	te et CLM.
La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve Intitulé de la course 1.	er le dossard, ain es est la suivant	si que celle de l'année précédente pour la rou e : (à remplir obligatoirement par le coureur) Intitulé de la course 7.	te et CLM.
La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve Intitulé de la course 1. 2.	er le dossard, ain es est la suivant	si que celle de l'année précédente pour la rou e : (à remplir obligatoirement par le coureur) Intitulé de la course 7. 8.	te et CLM.
La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve Intitulé de la course 1. 2. 3.	er le dossard, ain es est la suivant	isi que celle de l'année précédente pour la rou i : (à remplir obligatoirement par le coureur) Intitulé de la course 7. 8. 9.	te et CLM.
La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve Intitulé de la course 1. 2. 3. 4. 5. 6.	er le dossard, ain es est la suivant	isi que celle de l'année précédente pour la rou e : (à remplir obligatoirement par le coureur) Intitulé de la course 7. 8. 9. 10.	te et CLM.
La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve Intitulé de la course 1. 2. 3. 4. 5.	er le dossard, ain es est la suivant	Intitulé de la course 7. 8. 9. 10.	te et CLM.
La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve Intitulé de la course 1. 2. 3. 4. 5. 6. Participation à un Championnat	er le dossard, ain s est la suivant Date Smise à M. GEIS nande (libellé au it après la partic	Intitulé de la course 7. 8. 9. 10. 11. 12. SSER Roland 42 rue des Castors 68200 Nu nom de la Course et après restitution du rispation à la course et après restitution du r	Date Date ULHOUSE sace FSGT)
La licence sera demandée au moment de retir La liste de mes participations aux épreuve Intitulé de la course 1. 2. 3. 4. 5. 6. Participation à un Championnat Régional : Cette demande de sélection devra être trans accompagnée d'un chèque de 100€ par den Ce chèque n'est pas encaissé et sera détrui	Date Semise à M. GEI: nande (libellé au it après la partic que sera égalei	Intitulé de la course 7. 8. 9. 10. 11. 12. SSER Roland 42 rue des Castors 68200 Mu nom de la Commission de Cyclisme d'Alsipation à la course et après restitution du rent détruit.	Date Date NULHOUSE sace FSGT) naillot Alsace.

Ce formulaire fait office de contrat moral, entre un coureur FSGT désireux de participer aux sélections ou sorties d'une équipe d'Alsace FSGT, et les responsables chargés de l'encadrement de ce groupe.

Au-delà des résultats, tout coureur qui participe à de telles épreuves sous les couleurs de l'équipe d'Alsace FSGT, est aussi un représentant de sa région, de son Club et de son Comité de cyclisme d'Alsace.

Fédération Sportive & Gymnique du Travail



COMMISSION de CYCLISME D'ALSACE

Demande de mutation



Nom: Prénom:	
Adresse:	
Né (e) le :	
Licence N°: Tél:	
Adhérent du Club de :	
Désire muter pour le Club de :	
Demande faite le : Signature :	
	-
Avis du Club que l'adhérent désire quitter : Favorable - Défavorable (1) (1) Rayer la mention int	ıtile
Tout avis défavorable devra être motivé au dos de ce formulaire	
Date :	
Cachet du Club quitté : Signature du Président :	

REGLEMENT DE MUTATION DES COUREURS

La période de mutation va du 1^{er} au 31 décembre.

Le coureur désirant changer de Club, devra faire parvenir au Président du Club qu'il veut quitter le formulaire d'avis de mutation ci-dessus. Pour éviter toute contestation, la demande pourra être envoyée par lettre recommandée (le coureur devra garder une copie de la demande).

Le Président du Club quitté devra donner un avis pour cette mutation et retourner le formulaire dans les 10 jours suivant la réception au coureur ayant demandé sa mutation. Passé ce délai, le licencié est en droit de considérer que le Club quitté ne fait pas opposition à sa mutation.

Le coureur devra transmettre cette demande au Président de la Commission de Cyclisme d'Alsace FSGT.

Il n'y a pas de droit de mutation à payer durant la période de mutation.

Pour les mutations hors période officielle (1er au 31décembre) le droit de mutation s'élève à **50 €**. Le Chèque sera libellé au nom de la "Commission de Cyclisme d'Alsace".

Aucune mutation hors période ne sera validée sans le paiement de cette indemnité.

Les litiges éventuels seront traités par la Commission de Cyclisme d'Alsace.

Cette demande de mutation devra être envoyée au président de la Commission de Cyclisme d'Alsace FSGT: Roland GEISSER, 42 rue des Castors – 68200 MULHOUSE